

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion de concertation – activité chasse

Jeudi 11 Octobre 2012 ; 18 h 00.

Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique

Présents :

Lot n°	Appellation du lot	Locataire	Président ou représentant
1	Nord embouchure Lézarde	La Saint Hubert	MACENO Charles
2	Sud embouchure Lézarde	Le Nemrod Club	JEANVILLE Jacques Henry
4	Nord Aérodrome	La Bécassine	MOREAU Marius
6	Carrère	Le Mousquet Lamentinois	VOLNY-ANNE Teddy
7	Fabre – Bois sec	La Champinoise	MARIE-SAINTE Eugène
9	La Fayette	L'Escopette	LAUHON Ange Serge
19	Pointe Bonzaire	Le Souchet	HELENE Désiré
8	Petit Bourg - Génipa	L'Echassier	LARCHER Guy-Laurent
AB 353	Le Ramier de St Joseph	Le Ramier de St Joseph	PRIVAT Albert
	Privé- hors RNR, sur espace de la Champinoise	La Bécasse Ducossaise	PIGNOL François
	Privé	Tinwin	TROPOS Charles
Président de la FDC			CASSILDE Frantz

Invités absents

Lot n°	Appellation du lot	Locataire	Président ou représentant
3	Sud ZI Lézarde	Le Col Vert	RAMATHON Léonard Charles
5	Port Cohé	La Sarcelle	REMION Hervé

Equipe projet - animation

DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer – Animation
BERTÉ Sylvia – Impact Mer / CRPLC (UAG) - secrétariat
LAUNE Patrice – PNRM

Déroulement

Mr Laune, responsable du service Protection et Aménagement du territoire au PNRM, accueille les participants et présente l'objectif de cette réunion, qui est de s'accorder sur les propositions relatives à la chasse dans le cadre du projet de réserve naturelle régionale en baie de Génipa – Fort-deFrance.

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, explique qu'un travail de synthèse a été effectué à partir des comptes-rendus des réunions de consultation effectuées pour chacune des 13 associations concernées par le projet. Les points forts évoqués lors de ces réunions ont été recensés et seront étudiés ensemble afin d'aboutir à un consensus sur ces propositions. 13 associations ont été consultées, dont 9 ont leur terrain de chasse situé dans la zone de réserve naturelle et 4 situés en zone tampon mais mitoyens de la Zone de Protection Renforcée (L'Echassier, Le Tinwin, Le Ramier de St Joseph et l'Escopette).

Les participants devront ensuite choisir un représentant qui siègera au comité technique. Ce dernier aura lieu le 7 Novembre 2012.

Les propositions sont présentées numérotées dans un tableau de synthèse, en regard de leurs arguments.

Le tableau des propositions validées figure en fin de compte rendu.

Nous présentons ici les discussions qui ont conduit à une modification, validation ou ajouts de propositions.

Propositions

USAGES

La proposition n°1 est validée : *La chasse dans la RNR s'exerce selon la réglementation en vigueur.*

- Proposition n°2 : *Les chiens doivent être tenus en laisse en dehors des zones de chasse*

Certains participants ne comprennent pas bien l'intérêt de cette mesure. Ils craignent que ce soit une mesure calquée sur l'exemple des réserves de France métropolitaine. Pour certains l'argument évoqué de la protection des espèces n'est pas valable car ils estiment être peu confrontés aux problèmes de dérangement des espèces nicheuses en Martinique. Ils craignent que cette mesure constitue un prétexte supplémentaire pour les verbaliser.

L'argument ici serait plutôt celui du respect d'une réglementation identique pour l'ensemble des usagers. Il s'agit d'éviter que d'autres usagers pénètrent à l'intérieur du périmètre de la réserve avec leurs chiens en liberté.

Un participant signale au contraire qu'en dehors de la saison de chasse, de nombreux usagers passent avec leurs chiens dans des lieux où nichent des poules d'eau ou des crabiers et donc que cette proposition est recevable, et judicieuse pour la protection des espèces.

Un participant suggère que les chiens de chasse soient distingués des autres chiens. Cependant la mise en œuvre pratique de cette distinction serait probablement difficile.

Tous les participants s'accordent à dire qu'il est nécessaire d'éviter que des chiens soient en divagation dans la réserve.

Après discussion, la proposition est modifiée comme suit : « *les chiens doivent rester sous le contrôle de leur maître (aux pieds)* ».

GESTION

Les propositions 3 à 10 sont validées en l'état (*cf tableau de synthèse*).

- Proposition n°11 : *Maîtriser les chiens errants*

Après discussion, les participants conviennent du fait que la proposition soit formulée ainsi : « *Gestion des espèces nuisibles (dont chiens errants)* ».

- Proposition n°12 : *Restaurer la continuité hydraulique*

Rivière la Manche, Rivière Salée, Canal Ducos, canal Cocotte, canal Génipa, Canal Levassor, La Lézarde

En tenant compte du zonage de la future réserve, la proposition est modifiée de la sorte : suppression du canal Levassor et rajout de Champigny.

- Proposition n°14 : *Sensibiliser les entreprises en zone tampon de l'impact de leurs rejet*

Un des participants estime que la simple sensibilisation des entreprises n'est pas suffisante. Il souhaiterait que les entreprises soient d'abord informées de la législation en vigueur puis verbalisées en cas d'infraction.

L'établissement de la réserve pourra constituer un levier afin d'inciter les services de l'Etat à appliquer la loi.

Les participants proposent de compléter ainsi la proposition : « *contribuer à l'application de la loi en la matière (information sur les sanctions)* »

- Proposition n°15 : *Contrôle des sources de pollution*

Les participants souhaitent modifier la proposition ainsi : « *Contribuer à la diminution des sources de pollution* ».

- La proposition n°16 : « *Organiser une journée de nettoyage du milieu* » est modifiée ainsi : « *Organiser une opération de nettoyage* » et une nouvelle proposition (n°17) est faite : « *Assurer l'entretien du milieu* ».

Les propositions n°17 à 20 sont validées (*cf tableau de synthèse*).

Un participant souhaite savoir comment sera mise en œuvre l'interdiction de circulation des scooters en ZPR (proposition n° 19), prenant l'exemple de Port Cohé d'où ont lieu les mises à l'eau des engins. Cela pourra se faire par la mise en place de chenaux de circulation à l'intérieur desquels la vitesse sera règlementée.

Les participants sont ensuite invités à formuler d'éventuelles autres propositions. Ils ne font pas d'autres propositions mais souhaitent qu'il n'existe pas de conflits entre les propositions des différents acteurs. Ce consensus s'effectue au cours des concertations par type d'acteurs et aura également lieu lors du comité technique.

COMITE TECHNIQUE

Les membres du comité technique ont vocation à intégrer le comité de gestion de la RNR

Missions

- Assiste, suit et valide l'avancement des travaux
- Facilite la coordination

Fonctionnement

- Groupe de travail
- Réunion à l'issue des concertations

Composition (liste indicative)

Personnes ayant des compétences techniques ; représentant de :

- Parc Naturel Régional de la Martinique
- Commission pêche, aquaculture, ressources marines et affaires maritimes du conseil régional
- Commission du développement durable, du transport et de l'énergie du conseil régional
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Mairie du Lamentin
- Mairie de Ducos
- Mairie de Rivière Salée
- Mairie de Trois Ilets
- Chasseurs
- Apiculteurs
- Structures d'écotourisme

- Loisirs nautiques
- Plaisanciers
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
- Office national des Forêts (ONF)
- Conservatoire Espace Littoral et Rivages Lacustres (CELRL)
- Contrat de la Baie de Fort de France
- Impact-Mer

Les participants sont invités à réfléchir à la personne qu'ils souhaitent désigner afin de représenter l'activité chasse au comité technique. Ils peuvent désigner un titulaire et un (ou deux) suppléant(s) qui pourraient siéger en cas d'indisponibilité du titulaire.

Certains participants évoquent la possibilité d'avoir deux représentants au comité technique, car ils estiment l'enjeu trop important pour ne disposer que d'un seul représentant. Ils évoquent aussi le fait que les chasseurs sont relativement nombreux à pratiquer l'activité dans la zone, ce qui expliquerait le fait qu'ils puissent disposer de 2 représentants.

Pour des raisons pratiques et de bon déroulement des réunions du comité technique puis du comité de gestion, il est préférable que chaque type d'acteurs ne dispose que d'un seul représentant.

Le président de la fédération de chasse propose aux participants de faire ce choix lors de la rencontre de tous les présidents d'associations de chasse de la Martinique, devant avoir lieu le 17 Octobre 2012.

Il est demandé aux participants de choisir leur représentant parmi les associations dont le territoire de chasse se situe à l'intérieur du périmètre de réserve.

Il est souhaitable que les présidents des associations de chasseurs communiquent rapidement le nom de la personne choisie pour les représenter au comité technique, afin que les documents de travail lui soient envoyés dès que possible (au minimum 1 semaine avant le comité technique).

Les participants sont satisfaits du consensus obtenu sur les propositions issues des réunions de consultation des associations de chasse. Tous les présidents d'association présents expriment leur désir de voir l'activité chasse maintenue et que leurs enfants puissent également la pratiquer dans le futur.

La réunion se termine à 20h.

Propositions		Arguments
Chasse		
1	La chasse dans la RNR s'exerce selon la réglementation en vigueur	Respect des réglementations existantes
2	Les chiens doivent restés sous contrôle de leur maître (aux pieds)	Fréquentation tout public
PLAN DE GESTION - objectifs à moyen terme		
3	Développer un partenariat chasse - organisme gestionnaire de la RNR	Engagement des acteurs
4	Faire participer l'organisme gestionnaire à l'élaboration du schéma cynégétique	Gestion de la ressource
5	Mettre en place des suivis ornithologiques	Connaître le patrimoine écologique de la réserve ; les migrations
6	Organiser des formations de reconnaissance ornithologique pour les chasseurs qui le souhaitent	Connaissance des espèces ; préservation
	Certains chasseurs peuvent être formateurs ; présenter espèces migratrices	
7	Aménager des zones de repos et de gagnage pour l'avifaune	Préservation des espèces

	Propositions	Arguments
8	Informier le public	Sensibilisation environnement - activités
	Chasseurs souhaitent participer à l'information ; émissons TV, journaux, plaquettes, écoles, tour des yoles ...	
9	Mise en place d'une signalétique	Accueil du public ; Information, sensibilisation environnement - activités
	informations spécifiques chasse : terrains, acteurs, activités	
10	Aménager certains accès	Préservation du milieu ; Accueil information du public
	Création d'aménagements pédagogiques ; accueil en dehors période reproduction avifaune	
11	Gestion des espèces nuisibles	Protection des espèces
	Chiens errants, autres espèces	
12	Restaurer la continuité hydrolrique	Circulation des eaux
	Rivière la Manche, Rivière Salée, Canal Ducos, canal Cocotte, canal Génipa, La Lézarde, Champigny	
13	Agir sur les bassins versants	Diminuer la pollution en aval
	en synergie avec le contrat de la baie de Fort de France	
14	Sensibiliser les entreprises en zone tampon de l'impact de leurs rejets	Diminuer la pollution en aval
	Contribuer à l'application de la loi en la matière ; Information sur les sanctions	

Propositions		Arguments
15	Contribuer à la diminution des sources de pollution	Déversement d'hydrocarbures, d'eaux de lavage
	Contrôle des casses automobiles, entretien de la voirie, industries berges de la Lézarde, Port Cohé, rejets de l'aéroport canal Gaigneron, eaux usées Californie, STEP, pollutions agricoles	
16	Organiser une opération de nettoyage du milieu	Restauration du milieu, sensibilisation des acteurs, information
17	Assurer l'entretien du milieu	Restauration, qualité du milieu
Connaissance du milieu		
18	Etudier les populations de crabes : abondance ; exploitation	Surexploitation de la ressource en certains secteurs
	Sensibilisation ; diffusion de plaquette sur l'espèce par les chasseurs aux pêcheurs	
Ecotourisme		
19	Création d'une charte écotouristique	entreprises partenaires, labellisée RMR, gestion de la fréquentation
	Gestion des circuits, balisage, accès nocturne, perturbations lumineuses	
Circulation nautique		
20	Interdire le passage des scooters des mers en zone de protection renforcée	Sensibilité avifaune ; protection milieu
Ancrage		
21	Mettre en place des mouillages pour la plaisance en certains secteurs	Protection des fonds